

D 1 - 2026

Conseil  
d'installation

Election du Maire

**Nombre de conseillers**

En exercice : 33

Présents : 31

Absents : 0

Excusés-représentés : 2

Votants : 33

Le Maire, soussigné,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux.



## Conseil Municipal d'installation du 28 Mars 2026

### Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit du mois de mars à 10h58, le Conseil Municipal, convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni en séance d'installation sous la présidence de M. Jean-Pierre LAVIEVILLE, Doyen d'âge.

**Présents :**

M. Cyprien RICHER, Maire,

M. Esteban GARCIA, Mme Fatima DESCAMPS, M. Francis GOSSET, Mme Karine ATTINAULT, M. Sylvain GOUSSEAU, Mme Frédérique BRILLOT, M. Emeric ANDRE, Mme Pauline VANDOOAEGHE, M. Laurent RENOUF, M. Jean-Pierre LAVIEVILLE, M. Rabah GHOMRANE, Mme Elisabeth CROQUETTE, Mme Christine DECONYNCK, M. Alain HOUZEAUX, Mme Peggy BAUWERAERTS, Mme Marion CAILLERET, M. Christophe KINDT, M. Geoffroy TIMELLI, Mme Natacha PASTOUKOFF, Mme Marie COLINET, Mme Dorothee LENGAIN, Mme Marie VENET, M. Thibaut MARAQUIN, M. Didier PARSY, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, M. Maxime BONTE, M. Nicolas BRAY, M. Thomas FABRE.

**Absents ayant donné procuration :**

M. Thierry LIBAERT ayant donné procuration à M. Cyprien RICHER

Mme Mélanie CLUSMAN ayant donné procuration à Mme Martine DEMUYS

Mme Fatima DESCAMPS a été élue secrétaire de séance

**Rapport de Monsieur Jean-Pierre LAVIEVILLE :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17,

En vertu des articles L.2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

M. RICHER est candidat à la fonction de maire.

Au premier tour de scrutin (\*) secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 33
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 17

A obtenu :

- M. Cyprien RICHER : Vingt-cinq - 25 Voix

M. Cyprien RICHER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) maire.

*(\*) Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin et, si nécessaire, à un troisième tour de scrutin à la majorité relative.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



  
Cyprien RICHER

Le Secrétaire de séance,

  
Fatima DESCAMPS